

Consultation sur le projet de nouvelle concession SSR Prise de position de Jacques Favre, expert médias

**A la direction de l'Office fédéral de la communication
Bienne**

Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

En ma qualité d'ancien président du Conseil des programmes de la SRTR (Société romande de radio et télévision), ainsi que délégué au Conseil de l'Europe (Groupe de spécialistes sur la diversité des médias/MC-S-MD), je me permets de vous adresser une prise de position personnelle portant essentiellement sur la question de la qualité des programmes et de la participation du public à la surveillance de ceux-ci.

La qualité des programmes revêt une grande importance pour les diffuseurs de service public, comme la SSR. Il est donc pleinement justifié de fixer, comme cela est prévu à l'article 3, alinéa 1, que les prestations doivent satisfaire à des exigences qualitatives et éthiques. Cette disposition reste toutefois muette sur l'organisation de ce contrôle et sur les mesures à prendre en cas de lacunes constatées (sanctions). Ce n'est qu'en lisant les explications que l'on apprend que deux contrôles vont être mis en place, l'un au sein de la SSR et l'autre externe. Pourquoi ne pas mentionner expressément ce fait important dans le texte de la concession ? Cette précision éviterait des réactions négatives par la suite. Entre les lignes, on peut se demander si les commissions de programmes seront maintenues. A l'interne, leur remplacement par des groupes de professionnels chargés de surveiller le travail de collègues est peu propice à un climat de travail favorable au sein des unités d'entreprise, car l'expérience montre que les professionnels n'acceptent le plus souvent guère les critiques.

D'une manière générale, l'évaluation de la qualité des programmes est subjective : elle dépend du milieu social dans lequel on vit et des opinions politiques personnelles, sans parler des relations personnelles et d'amitié. L'appréciation d'une émission demande beaucoup de doigté, du recul par rapport aux événements, une dose de tolérance, une grande expérience des médias, une compréhension pour les difficultés rencontrées par les professionnels et même un peu de bon sens paysan.

Les commissions de programmes, même loin d'être parfaites, ont leur utilité. Elles répondent à l'exigence de l'article 3, alinéa 2, qui postule une acceptation au sein du public. Leurs membres ne représentent certes pas l'ensemble des milieux de notre population, car des employés ou des paysans n'ont pas toujours la possibilité de prendre un après-midi de congé pour participer aux séances mensuelles. Cependant, les personnes qui s'engagent dans ces commissions sont de fidèles auditeurs et téléspectateurs qui prennent leur tâche au sérieux. Les débats permettent de jeter des ponts entre les aspirations du public et les professionnels qui vivent souvent dans une tour d'ivoire. On objectera peut-être que les professionnels, grâce à l'audimat, connaissent les émissions qui plaisent au public. Cela ne signifie pas que des émissions soient dans l'intérêt général, car le public tend souvent à privilégier des émissions « faciles », surtout après une journée stressante. Ce type d'émission n'est toutefois pas l'objectif prioritaire du service public. Les commissions de programmes, même consultatives,

peuvent contenir certaines dérives. Leurs avis peuvent aussi être utilisés par les directions de programmes pour faire comprendre à des réalisateurs qu'il y a des limites à ne pas dépasser.

Je signale enfin que, parmi les mandats de la Conférence ministérielle de Kiev, le MC-S-MD a reçu la mission d'étudier les méthodes permettant d'associer le public aux structures consultatives concernant la programmation. Le groupe vient d'inviter l'UER et d'autres organismes ayant le statut d'observateur en son sein à lui fournir des informations à ce sujet. Si nos commissions de programmes devaient être supprimées, il serait souhaitable que les motifs lui soient communiqués, de manière à ce qu'ils puissent être mentionnés dans le rapport demandé au MC-S-MD.

J'espère que mes considérations personnelles vous seront utiles et reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Favre
Expert médias
Route des Jurats 7
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 7 juin 2007